

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA MOLIERE****Nombre de conseillers :** **Date de convocation :** Mardi 19 mars 2019

En exercice : 33

Présents : 20

Pouvoirs : 11

Absents : 2

Votants : 31

Le lundi 25 mars 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

Présents : Monsieur Eric BERLIVET, , Monsieur Gilles REYNAUD, , Madame Roseline CHAMBEFORT, Madame Christine KONICKI, Monsieur Eric KUCZAL, Madame Virginie FONTANEY, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, , Madame Louise DEFOUR, Madame Mireille FAURE, , Madame Jeanine MAGAND, Monsieur Bernard FAURE, , Madame Suzanne AYEL, Monsieur Jean SKORA , Monsieur Bernard FONTANEY, Madame Marie-Claude FERRATON, Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Pierrette GRANGE, Madame Hélène FAVARD, Monsieur Ivan CHATEL, Madame Carla CHAMBON

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Alain SOWA par Monsieur Bernard FAURE, Monsieur Didier RICHARD par Monsieur Gilles REYNAUD, Monsieur Sébastien BROSSARD par Madame Jeanine MAGAND, Madame Maud GAJDA par Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Guillaume MICHERON par Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Madame Fanny PESTANA DOS SANTOS par Madame Virginie FONTANEY, Madame Audrey CHABOT par Madame Suzanne AYEL, Monsieur Sébastien FROMM par Madame Louise DEFOUR, Monsieur Fabrice RENAUDIER par Madame Carla CHAMBON, Madame Lucie STEFAN par Madame Pierrette GRANGE, Monsieur Olivier ALLIRAND par Monsieur Eric BERLIVET.

Absents : Madame Annick FAY, Monsieur Laurent FABRE

Secrétaire de la séance : Eric KUCZAL

INFORMATION**Thème :** Commande publique**Sous-Thème :** Marchés publics**Objet :** Liste des marchés publics conclus en 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Article 133 du code des marchés publics, à savoir « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ».

Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

Cette liste sera publiée par voie d'affichage administratif sur le territoire de la commune.

Cette information n'est pas soumise au vote. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la liste des marchés ci-annexée conclus par la commune pour l'année 2018.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présente information.

Roche la Molière,

Transmis en préfecture le 27 mars 2019

Affichage le 28 mars 2019

Le Maire

Eric BERLIVET

